		Page: 1
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK		Version: 1.0
218899		

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HTH BLACKAL SHOCK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Biocide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Innovative Water Care Europe
Z.I. LA BOITARDIERE BP 219
37402 Amboise Cedex
France

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS:

EHSProductSafetyTeam@solenis.com

Informations sur le produit

+33 (0)2 47 23 43 00

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Europe: NCEC +44 (0)1235 239 670, Afrique et Moyen-Orient : NCEC +44 (0)1235 239 671 , ou appeler le SAMU en composant le 01 40 05 48 48 (Paris) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 06.10.2022
	Date d'impression: 16.12.2022
	Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK	Version: 1.0
218899	

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Prévention:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.


Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

		Page: 3
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK		Version: 1.0
218899		

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures
sulfate de cuivre pentahydraté
2-aminoéthanol

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	68424-85-1 939-253-5 01-2119965180-41-xxxx	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 25 - < 40
sulfate de cuivre pentahydraté	7758-99-8 231-847-6	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 06.10.2022

Date d'impression: 16.12.2022

Numéro de la FDS: R1600039

HTH BLACKAL SHOCK

Version: 1.0

218899

		Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 <hr/> Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
2-aminoéthanol	141-43-5 205-483-3 01-2119486455-28-xxxx	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412 EUH071 <hr/> Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 5 %	>= 3 - < 5
éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43-xxxx	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 <hr/> Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 50 %	>= 2,5 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 06.10.2022
	Date d'impression: 16.12.2022
	Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK	Version: 1.0
218899	

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.


- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement appel à une assistance médicale. Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau, peuvent inclure :
- troubles de l'estomac ou des intestins (nausées, vomissements, diarrhée)
 - irritation (nez, gorge, voies respiratoires)
 - Toux
 - Insuffisance respiratoire
 - confusion
 - pouls irrégulier
 - œdème pulmonaire (accumulation de liquide dans les tissus des poumons)
 - insuffisance respiratoire
- Risques : Provoque de graves lésions des yeux. Provoque de graves brûlures.

Ce matériau présente un risque d'inhalation. Le danger potentiel d'une inhalation doit être mis en balance avec la possibilité de toxicité orale avant de décider de provoquer le vomissement.

L'inhalation de fortes concentrations de ce matériau, ce qui peut se produire dans les espaces confinés ou lors d'un abus volontaire, peut entraîner des arythmies cardiaques. Les sympathomimétiques peuvent provoquer des arythmies cardiaques chez les personnes exposées à ce matériau.

		Page: 6
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK		Version: 1.0
218899		

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
 Eau pulvérisée
 Mousse
 Dioxyde de carbone (CO₂)
 Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.


Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone
 Dioxyde de carbone (CO₂)
 Oxydes d'azote (NO_x)
 oxydes d'azote
 fumée de cuivre
 Oxydes de soufre
 Ammoniac
 de formol
 Hydrocarbures

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

		Page: 7
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK		Version: 1.0
218899		

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée. Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.


RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Le récipient vide est dangereux. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

		Page: 8
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK		Version: 1.0
218899		

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)


Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
2-aminoéthanol	141-43-5	VLCT (VLE)	3 ppm 7,6 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VME	1 ppm 2,5 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		TWA	1 ppm 2,5 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				
		STEL	3 ppm 7,6 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				
éthanol	64-17-5	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

		Page: 9
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK		Version: 1.0
218899		

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) la ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si applicable) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque de protection lorsque les yeux ou le visage sont potentiellement exposés au liquide, à la vapeur ou au brouillard.
Conservez un bassin oculaire dans votre lieu de travail immédiat.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
Vêtements étanches
Tablier résistant aux produits chimiques
Chaussures de sécurité
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité).
Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : bleu

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 100 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 06.10.2022
	Date d'impression: 16.12.2022
	Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK	Version: 1.0
218899	

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 9,5

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 23 hPa (20 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,072 gcm³

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 06.10.2022

Date d'impression: 16.12.2022

Numéro de la FDS: R1600039

HTH BLACKAL SHOCK

Version: 1.0

218899

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ce produit ne doit pas être chauffé au-dessus de 60 °C (140 °F) en présence d'aluminium, à cause d'une corrosion excessive et d'une réaction chimique potentielle pouvant dégager du gaz d'hydrogène inflammable.
chaleur excessive
Protéger du gel.
Chaleur, flammes et étincelles.
Exposition à l'air.
Exposition à l'humidité.
Exposition à la lumière.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : acétylènes
Acides
Aldéhydes
Métaux alcalins
aluminium
Amines
Ammoniaque
Bases
Cuivre
Alliage de cuivre
métaux galvanisés
hydrocarbures halogénés
halogènes
matières inorganiques
Fer
Cétones
magnésium
Métaux
nitrites
nitrométhane
anhydrides organiques
halogénures organiques
solvant organique
Oxydants
Agents réducteurs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 06.10.2022
	Date d'impression: 16.12.2022
	Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK	Version: 1.0
218899	

sodium
acier
alcalis forts
Zinc
Zirconium finement divisé

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes d'azote (NO_x)
Ammoniaque
Oxydes de cuivre
composés de cuivre
Oxydes de soufre
Formaldéhyde
Hydrocarbures

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 358 mg/kg

sulfate de cuivre pentahydraté:

Toxicité aiguë par voie orale : DL L0 (Humaine): 50 mg/kg

DL50 (Rat): 481 - 482 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité cutanée aiguë.

2-aminoéthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.515 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 06.10.2022

Date d'impression: 16.12.2022

Numéro de la FDS: R1600039

HTH BLACKAL SHOCK

Version: 1.0

218899

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): env. 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité aiguë par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): 2.504 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 (Lapin, femelle): 2.881 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 7.060 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 117 - 125 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

CL50 (Souris): 39 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : LDLo (Lapin): 20 g/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Remarques : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Composants:**composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:**


Espèce : Lapin
Résultat : Provoque des brûlures.

sulfate de cuivre pentahydraté:

Espèce : Lapin
Résultat : Non irritant pour la peau

2-aminoéthanol:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Corrosif pour la peau

		Page: 14
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK		Version: 1.0
218899		

éthanol:

Résultat : Légèrement irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Résultat : Corrosif pour les yeux

sulfate de cuivre pentahydraté:

Espèce : Lapin

Résultat : Corrosif pour les yeux

2-aminoéthanol:

Espèce : Lapin

Résultat : Corrosif pour les yeux

éthanol:

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

sulfate de cuivre pentahydraté:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

sulfate de cuivre pentahydraté:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 06.10.2022

Date d'impression: 16.12.2022

Numéro de la FDS: R1600039

HTH BLACKAL SHOCK

Version: 1.0

218899

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

2-aminoéthanol:

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Hépatocytes de rat
Méthode: OCDE Ligne directrice 4713
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**2-aminoéthanol:**


Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

		Page: 16
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK		Version: 1.0
218899		

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): 0,860 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique


CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,923 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,016 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,049 mg/l
Point final: Inhibition de la croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité : NOEC: 0,00415 mg/l
Point final: Test de Reproduction
Durée d'exposition: 21 jr

		Page: 18
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK		Version: 1.0
218899		

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 65 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,5 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1,24 mg/l
Durée d'exposition: 41 jr
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,85 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- éthanol:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 12.000 - 16.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:


Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

sulfate de cuivre pentahydraté:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

2-aminoéthanol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

		Page: 19
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK		Version: 1.0
218899		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.

Composants:

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Bioaccumulation : Espèce: Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*)
 Durée d'exposition: 60 jr
 Concentration: 0,25 mg/l
 Facteur de bioconcentration (FBC): 80,4
 Méthode: Essai en dynamique

Espèce: Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*)
 Durée d'exposition: 60 jr
 Concentration: 0,25 mg/l
 Facteur de bioconcentration (FBC): 33,3
 Méthode: Essai en dynamique

2-aminoéthanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,91 (23 °C)
 pH: 7,3
 Méthode: OCDE ligne directrice 107

éthanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,31

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB


Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

		Page: 20
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK		Version: 1.0
218899		

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification


ADR: UN3265

ADN: UN3265

RID: UN3265

Code IMDG: UN3265

IATA-DGR: UN3265

		Page: 21
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK		Version: 1.0
218899		

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-14 DIMÉTHYLES, CHLORURES)

ADN: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-14 DIMÉTHYLES, CHLORURES)

RID: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-14 DIMÉTHYLES, CHLORURES)

Code IMDG: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS, BENZYL-C12-14-ALKYLDIMETHYL, CHLORIDES)

IATA-DGR: Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS, BENZYL-C12-14-ALKYLDIMETHYL, CHLORIDES)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: 8

ADN: 8

RID: 8

Code IMDG: 8

IATA-DGR: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR: III

ADN: III

RID: III

Code IMDG: III

IATA-DGR: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR: Dangereux pour l'environnement

ADN: Non applicable

RID: Dangereux pour l'environnement

Code IMDG: Polluant marin

IATA-DGR: Non applicable


14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(ont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

		Page: 22
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 06.10.2022
		Date d'impression: 16.12.2022
		Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK		Version: 1.0
218899		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

34 Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphthes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 06.10.2022

Date d'impression: 16.12.2022

Numéro de la FDS: R1600039

HTH BLACKAL SHOCK

Version: 1.0

218899

Maladies Professionnelles : 49 bis, 49, 84
(R-461-3, France)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Exempt
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL	: Exempt
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**Information supplémentaire**

Date de révision: 06.10.2022

Classification du mélange:

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 06.10.2022

Date d'impression: 16.12.2022

Numéro de la FDS: R1600039

HTH BLACKAL SHOCK

Version: 1.0


218899

- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
 Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
 Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
 Eye Dam. : Lésions oculaires graves
 Eye Irrit. : Irritation oculaire
 Flam. Liq. : Liquides inflammables
 Skin Corr. : Corrosion cutanée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
 2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
 FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
 2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
 2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
 FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
 FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire

	Page: 25
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 06.10.2022
	Date d'impression: 16.12.2022
	Numéro de la FDS: R1600039
HTH BLACKAL SHOCK	Version: 1.0
218899	

des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Principales références bibliographiques et sources de données

Données internes SOLENIS

Données internes d'SOLENIS, y compris les rapports d'essais propres et parrainés

La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche signalétique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Solenis.

FR / FR